

La Lettre de la Constituante

La Constituante à la rencontre de la Cité

La consultation a donné lieu à une série d'événements destinés à faire se rencontrer les constituants et les citoyens intéressés par les travaux de l'Assemblée. Ces événements ont été l'occasion pour la population de discuter avec les élus et de donner leur avis sur l'avant-projet de constitution ; des échanges riches qui ont été appréciés de tous.

Le bus de la Constituante au marché de Carouge (photo Haykel Ezzeddine)



Ainsi, le 5 février 2011, par un beau samedi ensoleillé, une quinzaine de constituants ont grimpé dans un grand bus rouge à impériale pour sillonner le canton en s'arrêtant dans différentes communes. A chacune des cinq haltes prévues, le bus a été chaleureusement accueilli par la population. Cela a permis de nouer toutes sortes de conversations : ici, une personne souhaitait en savoir plus sur la laïcité, là, une dame très intéressée par la consultation désirait savoir comment remplir le questionnaire, un peu plus tard, quelqu'un s'inquiétait à propos de l'énergie nucléaire. Parfois, les constituants ont rencontré des personnes qui ignoraient tout du processus constituant et ont ainsi pu leur faire découvrir le travail de l'Assemblée. Entre 9h et 16h30, les voyageurs ont distribué près de 500 enveloppes de consultation et ils ont achevé la boucle à la place de Neuve avec l'espoir d'avoir réussi à transmettre un peu de leur enthousiasme.

Editorial

Consultation : vous avez jusqu'au 25 mars !

Genève, Onex, Versoix, Chêne-Bougeries et Meyrin ont successivement accueilli les membres de l'Assemblée pour des débats avec la population. Pour la première fois, les constituants et constituantes ont pu tester en direct le bien-fondé, voire la qualité des articles de l'avant-projet de constitution. Riches, fructueux, tels sont les termes qui sont revenus le plus souvent dans la bouche des participants pour qualifier ces échanges. La fusion de communes, le droit de vote des étrangers, la responsabilité individuelle ou encore le nucléaire ont fait l'objet de discussions parfois vives. Et pour cause.

Cette confrontation des idées avec la population est nécessaire et la consultation a rempli son premier objectif, celui d'une appropriation par les habitants présents de quelques enjeux fondamentaux de la nouvelle constitution. Mais la réalité de la participation citoyenne se mesurera aussi à l'aune des résultats, quantitatifs et qualitatifs, de la consultation. Ces résultats synthétisés seront remis dès le mois de mai à tous les membres de l'Assemblée qui les intégreront à leurs discussions. Il est dès lors essentiel que chaque habitant soucieux de l'avenir du canton et de la région s'investisse dans la consultation et y réponde.

A moins de 15 jours de la date butoir pour le retour des questionnaires de la consultation, un seul mot d'ordre : « Participez ! »

*Thomas Büchi, Marguerite Contat Hickel,
Christiane Perregaux, Céline Roy,
coprésident-e-s de l'Assemblée constituante*

Votre avis nous intéresse ! Donnez-le jusqu'au 25 mars !



La journée du 5 février, des élus de la Constituante sont allés à la rencontre de la population.

Participez à la consultation sur l'avant-projet de constitution :

- en téléchargeant les documents sur www.ge.ch/constituante pour les imprimer et les renvoyer par la poste
- en ligne sur www.ge.ch/constituante
- en contactant le Secrétariat de l'Assemblée constituante pour obtenir les documents contact@constituante.ge.ch ou 022 546 87 07

La Constituante près de chez vous : cinq soirées à la rencontre de la population

Après la journée de lancement du 5 février, les cinq soirées organisées dans d'autres communes les 17 février, 2, 3, 9 et 10 mars se sont déroulées dans la même atmosphère d'échanges. Entre 50 et 90 personnes ont participé à chacune de ces rencontres, qui ont réuni environ 350 participants, avec une très bonne qualité de débat. La plupart des exécutifs étaient là *in corpore*. Après une présentation générale du processus par l'une des membres de la Présidence, les participants avaient la possibilité de choisir entre cinq tables thématiques, en fonction des sujets qui les intéressaient.

A Plainpalais, la table 4 sur l'organisation territoriale et les relations extérieures s'est animée d'un grand débat sur la Genève internationale, alors que, dans les autres soirées, c'est le thème de l'organisation des communes qui a tenu la vedette.

A Onex, mais aussi à Plainpalais et à Chêne-Bougeries, plusieurs personnes sourdes sont venues accompagnées d'interprètes, très intéressées par la reconnaissance de la langue des signes dans l'avant-projet de constitution. Les différents présidents de la table consacrée aux droits fondamentaux ont été heureux de recevoir leurs questions spécifiques.



Débats interprétés en langue des signes à Chêne-Bougeries.



A Versoix, la salle du Conseil municipal accueillait la présentation générale.

Ces soirées ont été l'occasion de discussions enrichissantes pour tous, et les membres de l'Assemblée ont particulièrement apprécié cette opportunité de connaître les intérêts et les inquiétudes de la population.

Le mot de la fin à un constituant ayant participé à tout le marathon des soirées, qui nous a déclaré : « J'ai eu un plaisir croissant à suivre ces réunions ! »

Merci aux communes hôtes pour leur précieuse collaboration !

Si ces diverses manifestations se sont bien déroulées, c'est grâce aux communes hôtes, qui ont été des partenaires très efficaces.

L'Assemblée constituante tient à remercier les communes de Carouge, Chêne-Bougeries, Collonge-Bellerive, Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Onex, Vernier et Versoix, ainsi que le comité de l'ACG.

Les commissions ont repris leurs travaux

Au début février, les commissions thématiques ont entamé leur seconde période d'activité, qui s'étendra jusqu'au mois de juin 2011.

La base des travaux des commissions est l'avant-projet de constitution, rédigé par la commission de rédaction et dont l'Assemblée plénière a pris acte lors de la séance du 3 février 2011.

Les tâches des commissions pour cette phase sont notamment les suivantes :

- Examen des articles de l'avant-projet attribués à la commission
- Examen des objets renvoyés par la plénière au cours de l'année 2010
- Traitement des lacunes relevées par la commission de rédaction
- Convergence et compatibilité avec la constitution genevoise et la législation actuelles ; dispositions transitoires
- Examen des pétitions, demandes d'audition et propositions collectives reçues après le 31 mars 2010.

Elles intégreront également à leurs réflexions le résultat de la consultation, qui fournira des éclairages sur les aspects suivants : les réponses au questionnaire de consultation, les commentaires ouverts sur le questionnaire et les commentaires sur l'avant-projet.

Au début juillet, les commissions rendront de brefs rapports, qui comprendront les amendements aux articles attribués et les éventuels nouveaux articles.

Quant aux séances plénières consacrées à la première lecture, elles reprendront début septembre, pour se poursuivre jusqu'à Noël.

Les deuxième et troisième lectures auront lieu entre janvier et mars 2012.

Pour recevoir par mail *La Lettre de la Constituante* : lettre@constituante.ge.ch
Pour de plus amples informations : www.ge.ch/constituante